Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260121-2026_01_013-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 20 janvier 2026

Délibération n°2026-01-013

Date de convocation : 14 janvier 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 37	Votants : 43

Bilan des acquisitions et des cessions 2025 opérées par la CCPL

L'an deux mil vingt-six, le 20 du mois de janvier à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Derrien, salle polyvalente, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents	M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, M. RAMONET Thierry, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie
Ont donné procuration	M. BRAS Philippe à M. PHELIPPOT Samuel Mme QUERE Patricia à M. GUEGUEN Philippe Mme TORRES Sonia à Mme CLAISSE Laurence Mme ABAZIOU Nadine à M. SALIOU Louis Mme KERVELLA Julie à M. JEZEQUEL Sébastien Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert
Absent(s) excusé(s)	M. MORRY Yvan Mme LE GUERN Marlène

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. LOAËC Eric

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260121-2026_01_013-DE

La loi n°95.127 du 8 février 1995 prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par des communes de plus de 2 000 habitants et par leurs établissements publics doit donner lieu, chaque année, à une délibération du conseil, qui sera annexée au compte administratif.

Ventes de terrains année 2025

ZONES D'ACTIVITES	SURFACE	PRIX HT
ZA de Kermat – GUICLAN		
- SCI KERMAT	48 985 m²	1 077 582,00 €
ZA de Créac'h Iller – LANDIVISIAU		
- SCI CERPIMMO	1 327 m²	29 194,00 €

Achats de terrains année 2025

BUDGET GENERAL	SURFACE	PRIX HT
LAMPAUL-GUIMILIAU		
- EFP Bretagne	15 648 m²	183 714.36 €
SAINT-SAUVEUR		
- Commune de Saint-Sauveur	1 990 m²	29 850,00 €
PLOUVORN		
- Commune de Plouvorn	2 522 m²	37 830,00 €
PLOUGOURVEST		
- Commune de Landivisiau	2 000 m²	1 640,00 €
LANDIVISIAU		
- Commune de Landivisiau	1 704 m²	1,00 €
ZONES D'ACTIVITES	**SURFACE**	**PRIX HT**
ZA de Trieven -PLOUVORN		
- Commune de Plouvorn	1 204 m²	0,00 €

Vu la conférence des maires en date du 13 janvier 2026 ;
Ayant entendu son rapporteur, M. Robert Bodiguel, vice-président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve le bilan des acquisitions et des cessions opérées par la Communauté de communes du Pays de Landivisiau pour l'année 2025.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 21 janvier 2026.

Le Secrétaire de séance,
Eric LOAËC.

Le Président,
Henri BILLON.



